

Personnes handicapées

en Mauricie



Les personnes handicapées de la Mauricie en 2002 :

L'expression « personne handicapée »¹ désigne toute personne limitée dans l'accomplissement d'activités normales et qui, de façon significative et persistante, est atteinte d'une déficience physique ou mentale ou qui utilise régulièrement une orthèse, une prothèse ou tout autre moyen pour pallier son handicap.

En avril 2002², le nombre de personnes avec incapacité en Mauricie est estimé à 43 850. Ce document traitera, selon la disponibilité des données, de la population avec incapacité âgée entre 15 et 64 ans, soit la population en âge de travailler. Le nombre de personnes handicapées âgées entre 15 et 64 ans en Mauricie est estimé à 25 000, ce qui représente 13,9 % de la population de 15 à 64 ans (179 600). La majorité des informations contenues dans cette fiche proviennent du *Portrait statistique de la population avec incapacité* produit en octobre 2003 par l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ). Les territoires couverts sont ceux des CLSC de la région sociosanitaire de la Mauricie et du Centre-du-Québec

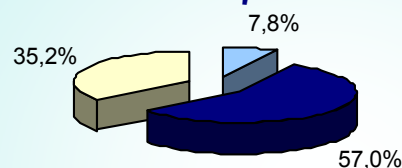
1.

Profil socio-économique des personnes handicapées adultes selon le *Portrait statistique de la population avec incapacité*, octobre 2003

POPULATION²

En avril 2002, le nombre de personnes avec incapacité est estimé à 43 850 sur le territoire de la Mauricie. Les personnes handicapées âgées de 65 ans et plus sont en proportion équivalente à celle du Québec soit 35,2 %.

Âge de l'ensemble de la population avec incapacité



□ 0 à 14 ans ■ 15 à 64 ans □ 65 ans et plus

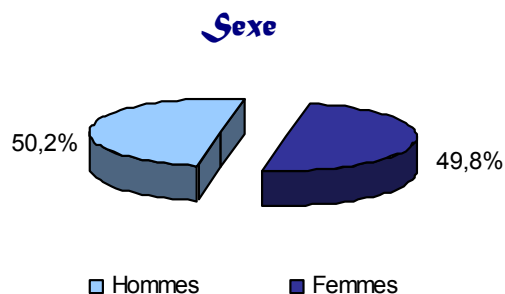
¹ Définition selon la loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées L.R.Q., C.E-20.1.

² Sources : Ministère de la Santé et des Services sociaux, Estimations et projections de population, avril 2002. Cette compilation a été effectuée par l'OPHQ.

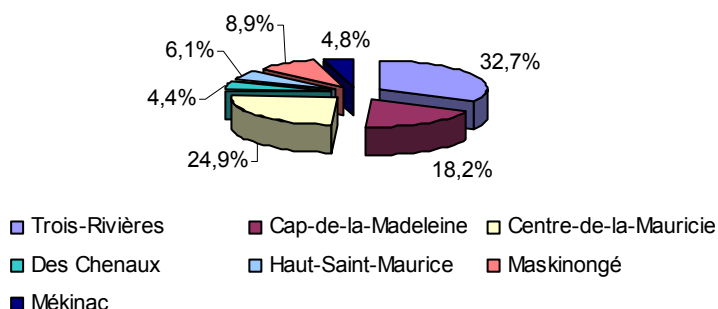
1.

Profil socio-économique des personnes handicapées adultes selon le *Portrait statistique de la population avec incapacité, octobre 2003* (suite)

En avril 2002, la Mauricie comptait environ 25 000 personnes avec incapacité âgées entre 15 et 64 ans. Les hommes avec incapacité (50,2 %) sont un peu plus nombreux que les femmes (49,8 %). La répartition est semblable pour l'ensemble de la population de 15 à 64 ans.



Répartition de la population âgée entre 15 et 64 ans avec incapacité de la Mauricie



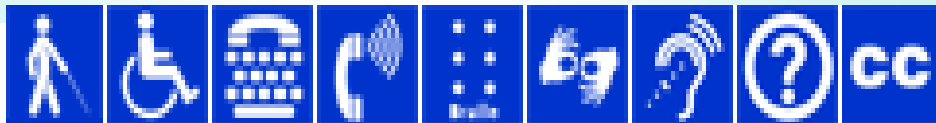
La proportion de personnes handicapées âgées entre 15 et 64 ans en Mauricie (13,9 %) est plus élevée qu'au Québec (12,6 %). La cohorte des 65 ans et plus (35,6 %) est proportionnellement inférieure à celle du Québec (41,6 %). La proportion en région des 0 à 14 ans est semblable au Québec.

Les territoires de Trois-Rivières (32,7 %), du Cap-de-la-Madeleine (18,2 %) et du Centre-de-la-Mauricie (24,9 %) regroupent le plus de personnes avec incapacité âgées entre 15 et 64 ans. Les mêmes proportions se retrouvent pour l'ensemble de la population.

LA NATURE DE L'INCAPACITÉ

En Mauricie, les incapacités de mobilité (46,8 %) et d'agilité (40,8 %) touchent les plus grandes proportions de personnes handicapées âgées de 15 ans et plus. La nature des autres incapacités sont : l'intellectuelle/santé mentale (26,4 %), l'audition (18,1 %), la vision (6,6 %), la parole (5,6 %) et autre (14,3 %). Au Québec, les incapacités de mobilité (50,9 %), d'agilité (46,3 %), d'audition (24,3 %) et de vision (10,4 %) sont en proportion plus élevée qu'en région. Les autres incapacités telles que la parole (5,2 %), l'intellectuelle/santé mentale (23,7 %) et autre (9,8 %) sont inférieures aux proportions de la Mauricie.

N.B. Une personne peut présenter plus d'un type d'incapacité.

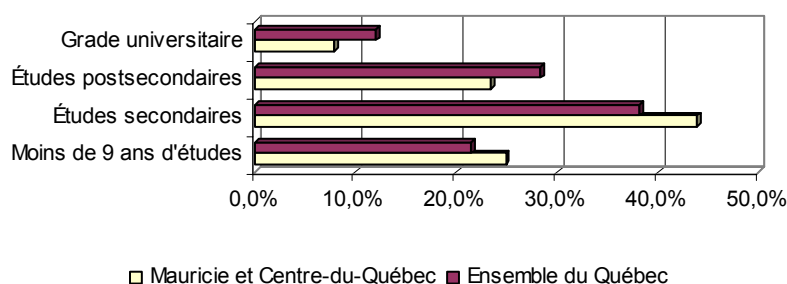


SCOLARITÉ

En Mauricie, 40,2 % des jeunes handicapés de 15 à 24 ans ne fréquentent pas l'école comparativement à 42,5 % des jeunes handicapés québécois et à 27,8 % des jeunes mauriciens âgés entre 15 et 24 ans sans incapacité.

Chez la population des 15 ans et plus, il existe une inégalité importante du niveau de scolarité entre les personnes avec incapacité et les personnes sans incapacité. En effet, 46,9 % des personnes handicapées ont moins de 9 ans de scolarité soit plus du double des personnes sans incapacité (17,1 %), ce qui représente toutefois une amélioration de la scolarité des personnes handicapées puisqu'en 1991, 53,0 % de cette clientèle avait moins de 9 ans de scolarité. Au Québec, 43,5 % des personnes handicapées ont ce niveau de scolarité par rapport à 15,7 % pour les personnes sans incapacité.

Plus haut niveau de scolarité atteint chez les personnes de 15 à 64 ans avec incapacité, 1998



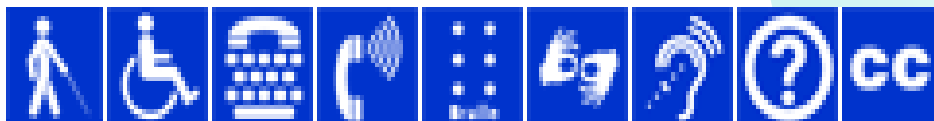
Les personnes avec incapacité âgées entre 15 et 64 ans du Centre-du-Québec et de la Mauricie ont un niveau de scolarité moins élevé qu'au Québec :

- 24,9 % des personnes handicapées des deux régions n'ont pas atteint la 9^e année par rapport à 21,4 % au Québec.
- 31,3 % des personnes avec incapacité des deux régions ont atteint des études postsecondaires ou un grade universitaire comparativement à 40,4 % pour l'ensemble du Québec.

2.

Activités sur le marché du travail

Dans les régions Centre-du-Québec et Mauricie, près de 60,0 % des personnes handicapées âgées entre 15 et 64 ans sont inactives sur le marché du travail par rapport à 51,2 % au Québec. D'autre part, 32,4 % des personnes avec incapacité des deux régions sont en emploi, ce qui est inférieur à la proportion observée au Québec (42,5 %). Par ailleurs, les personnes handicapées en région ont un taux de chômage (19,4 %) plus élevé que celui du Québec (13,1 %).



en Mauricie

Près de 20,0 % des personnes handicapées inactives sur le marché du travail des deux régions se considèrent capables de travailler sans limitation due à leur incapacité comparativement à 28,1 % au Québec.

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

Selon le Diagnostic régional de l'économie et de l'emploi relatif à la situation des personnes handicapées, région Mauricie, juillet 1998, les personnes avec incapacité se retrouvent surtout dans les petites entreprises (67,7 %) ou dans les organismes sans but lucratif (21,6 %). Certains secteurs d'activités tels que la récupération, l'entretien et le ménage, l'hébergement et la restauration ainsi que le commerce de détail semblent plus circonscrits pour les personnes ayant une déficience intellectuelle. Les personnes avec incapacité occupent entre autres des postes de préposés à l'entretien ménager, de commis d'entrepôt, d'emballeurs, de manutentionnaires et de messagers.

REVENU

Selon les données disponibles (1998) pour la Mauricie, 43,3 % des personnes âgées de 15 ans et plus avec incapacité vivent sous le seuil de faible revenu comparativement à 21,0 % des personnes sans incapacité.

En effet, 68,3 % des personnes avec incapacité ont un revenu total inférieur à 15 000 \$ contre 42,6 % des personnes sans incapacité. D'autre part, 76,1 % des femmes avec incapacité sont touchées par cette situation par rapport à 60,0 % des hommes avec incapacité. À l'échelle locale, plus de 70,0 % des personnes avec incapacité qui ont un revenu total inférieur à 15 000 \$ se retrouvent sur les territoires de Maskinongé (78,9 %) et de Mékinac (71,6 %). À l'inverse, moins de 68,0 % des personnes handicapées ont un revenu total inférieur à 15 000 \$ dans les territoires suivants : Des Chenaux (68,0 %), Centre-de-la-Mauricie (67,9 %), Trois-Rivières (67,9 %), Cap-de-la-Madeleine (64,3 %) et Haut-Saint-Maurice (63,3 %).

3.

Problématique d'intégration au marché du travail

SOUS-SCOLARISATION

Les personnes ayant une déficience intellectuelle sont touchées directement par cette situation, soit une scolarité faible et une capacité d'apprentissage moindre. Pour celles qui ont la capacité d'apprendre, elles sont souvent confrontées à l'absence de formation adaptée.

De nombreux jeunes quittent l'école secondaire à vingt et un ans sans avoir complété une certification ou sans avoir reçu une préparation adéquate leur permettant d'intégrer le marché du travail. Il manque des milieux de transition et de maturation pour pallier aux lacunes d'apprentissage de ces jeunes.

Pour que chaque personne puisse acquérir les compétences spécifiques permettant d'occuper un emploi correspondant à son champ d'intérêt, la formation offerte devrait être adaptée aux besoins de la personne en matière de programmes, de stratégies d'enseignement et de modalités d'organisation des services.

De plus, les personnes handicapées qui ont besoin de formation continue (compagnonnage) en entreprise pour se maintenir en emploi ne peuvent y accéder, car cette pratique n'est pas généralisée.

3.

Problématique d'intégration au marché du travail (suite)

ATTITUDE ET COMPORTEMENT FACE AU MARCHÉ DU TRAVAIL

La période hors du marché du travail et les échecs répétés d'intégration influencent la perception des personnes quant à leur capacité de travailler. Elles perdent leur confiance en soi et ont souvent une faible estime de soi, ce qui peut les amener à s'isoler.

Pour certaines personnes handicapées, l'accès au travail régulier amène l'insécurité de la perte de leur soutien financier. Pour d'autres, dont leur condition de santé permet seulement l'accès à un travail à temps partiel, elles ne voient que peu de différences entre l'avantage monétaire de cet emploi et le soutien financier. Cette situation peut amener une grande insécurité chez la personne handicapée.

Plusieurs personnes handicapées en recherche d'emploi ont mentionné qu'elles avaient besoin de beaucoup de soutien pour réaliser avec succès leur insertion sur le marché du travail. De plus, dans certains cas, la durée et l'intensité de l'encadrement fourni aux personnes handicapées en milieu régulier de travail sont insuffisantes pour garantir le maintien en emploi. Plusieurs employés souhaitent la présence d'une personne ressource auprès de la personne intégrée en emploi durant une plus longue période pour favoriser le développement de l'employabilité.

LE MANQUE DE PLACE DISPONIBLE POUR LE TRAVAIL ADAPTÉ

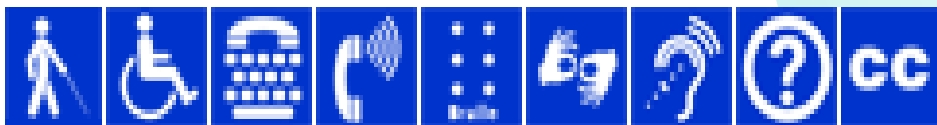
Vivre une expérience de travail au sein d'un milieu adapté représente pour plusieurs personnes handicapées une étape essentielle pour l'amélioration de leur employabilité. La souplesse d'horaire et l'absence de stress relié à la productivité permettent à plusieurs personnes de reprendre confiance en elles et de retrouver le goût de travailler. Le nombre de places disponibles dans ce type de milieu semble actuellement insuffisant.

PERCEPTION DES EMPLOYEURS

Quelques employeurs perçoivent négativement l'incapacité de la personne handicapée. Plus l'incapacité est grave et plus la personne risque de vivre de la discrimination face à l'embauche.

Certains facteurs tels que le réaménagement du milieu de travail, le matériel adapté et le support continu nécessaires à l'embauche et au maintien de personnes ayant des problèmes de déficience physique, intellectuelle ou de santé mentale peuvent dissuader plusieurs employeurs.

Les raisons invoquées par les employeurs pour ne pas embaucher une personne handicapée sont le manque de temps pour assurer la supervision ou l'encadrement, la complexité de la tâche à accomplir, l'absence de postes à combler et la méconnaissance des programmes gouvernementaux.



Les entreprises qui collaborent au développement de l'emploi des personnes handicapées ont souvent peu de visibilité. Les réalisations d'intégration au marché du travail sont peu connues de la communauté des affaires. Il y a peu de personnes handicapées qui sont en mesure de solliciter un emploi sur le marché du travail régulier et les employeurs ne sont pas au fait de la situation.

PROBLÉMATIQUE SOCIALE (ABSENCE DE TRANSPORT)

Le transport constitue un problème important au niveau de l'accessibilité au travail. Ce problème touche surtout les personnes handicapées qui vivent en milieu rural. Pour certaines personnes handicapées, la conciliation du transport avec les horaires de travail est une difficulté pour se maintenir en emploi. Les services de transport adapté semblent ne pas répondre de manière satisfaisante en nombre aux besoins des travailleurs handicapés.

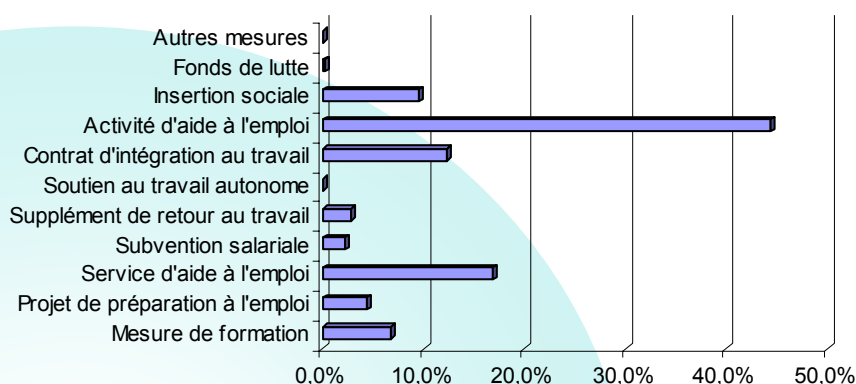
4.

Participations aux mesures et services d'Emploi-Québec

En Mauricie, les personnes handicapées ont effectué plus de 1 070 nouvelles participations à des mesures et services d'Emploi-Québec au cours de l'année 2003-2004. La majorité (83,2 % - 893) de ces participations se situent dans :

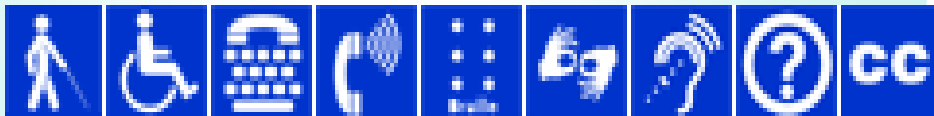
- Les activités d'aide à l'emploi (44,4 % - 477);
- Le service d'aide à l'emploi (16,9 % - 181);
- Les contrats d'intégration au travail (12,4 % - 133);
- L'insertion sociale (9,5 % - 102).

Nouvelles participations aux mesures et services d'Emploi-Québec



N.B. Une personne peut participer à plus d'une mesure ou service d'Emploi-Québec

Source : Banque de données du Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille au 31 mars 2004.



5.

Renseignements additionnels sur les personnes handicapées

Emploi-Québec : emploi.quebec.net
emploi.quebecmauricie.net

Office des personnes handicapées du Québec: www.ophq.gouv.qc.ca

CAMO pour personnes handicapées : www.camo.qc.ca

Inventaire des sources de données du réseau sociosanitaire - Santé et Services sociaux du Québec :
www.infocentres_rsss.gouv.qc.ca

Ministère de la santé et des services sociaux : www.msss.gouv.qc.ca

Agence de développement de réseaux locaux, de services de santé et de services sociaux de la Mauricie
et du Centre-du-Québec : www.agencecsss04.qc.ca

Institut de la statistique du Québec : www.stat.gouv.qc.ca

Statistique Canada : www.statcan.ca

Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) : www.csst.qc.ca

